

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**Mardi 25 janvier 2022 à 19 h 04**

Suivant l'Arrêté ministériel numéro 2021-090 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 20 décembre 2021 et afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public et les membres du Conseil municipal sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka tenue à 19 h 04 à laquelle ont participé par vidéoconférence :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Les conseillers(ères),

Karine Bouchard  
Cécile Desnoyers  
Jérémy Bourque  
Philippe Aubin-Steben  
Yannick Proulx  
Steve Savard

Sont également présents :

Le directeur général, M. Charles-Élie Barrette  
La directrice des finances, Mme Annie Chardola  
La responsable des communications et du tourisme, Mme Colette Beaudoin

La participation citoyenne via le Web diffusion est au nombre de 12 personnes.

**Ouverture de la séance extraordinaire du 25 janvier 2022**

Le quorum étant constaté, le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

**2022-01-039**

**Avis de convocation**

**CONSIDÉRANT** les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ);

**CONSIDÉRANT** que le directeur général et secrétaire-trésorier déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal le 21 janvier 2022, incluant les membres absents, le cas échéant, conformément à l'article 156 du CMQ;

**CONSIDÉRANT** l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

Sur la proposition de M. Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** les membres de ce Conseil attestent avoir reçu l'avis de convocation de cette séance extraordinaire dans les délais prescrits par le Code municipal du Québec.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. AVIS DE CONVOCATION
3. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022, 2023 ET 2024
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022
6. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022, 2023 ET 2024
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

**Présentation des prévisions budgétaires 2022 et du programme triennal d'immobilisation 2022, 2023 et 2024**

Monsieur le maire Pascal Quevillon fait la présentation des prévisions budgétaires 2022 et du programme triennal d'immobilisation pour les années 2022 à 2024.

**Période de questions**

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 19 h 52.

Les questions posées au Conseil concernent :

- La masse salariale en 2022 (montant, effectif et pourcentage).

N'ayant plus de questions le maire clôt la période de questions à 19 h 55.

2022-01-040

**Adoption des prévisions budgétaires 2022**

**CONSIDÉRANT** la présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 par le maire;

Sur la proposition de Mme Karine Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** les prévisions budgétaires de la Municipalité d'Oka portant sur les revenus, dépenses et affectations pour l'exercice financier 2022 soient adoptées par ce Conseil.

**REVENUS DE FONCTIONNEMENT**

Taxes	5 876 435 \$
Compensations tenant lieu de taxes	1 076 555 \$
Transferts	277 714 \$
Services rendus	368 974 \$
Imposition de droits	306 500 \$
Amendes et pénalités	150 000 \$
Autres revenus d'intérêts	23 500 \$
Autres revenus	410 800 \$

---

8 490 478 \$

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Administration générale	1 853 756 \$
Sécurité publique	1 301 050 \$
Transport	2 048 429 \$
Hygiène du milieu	1 470 986 \$
Santé et bien-être	35 319 \$
Aménagement, urbanisme et développement	385 930 \$

Loisirs et culture	895 212 \$
Frais de financement	142 520 \$
	<hr/>
	8 133 202 \$
	<hr/>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	357 276 \$
Remboursement de la dette à long terme	( 385 380 \$ )
Affectations	28 104 \$
	<hr/>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES</b>	0 \$
	<hr/>

ADOPTÉE

**2022-01-041 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024**

Sur la proposition de M. Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le programme triennal d'immobilisation pour les années 2021, 2022 et 2023 soit adopté par ce Conseil.

ANNÉE	COÛT
2022	5 669 040 \$
2023	10 464 900 \$
2024	553 900 \$

ADOPTÉE

**2022-01-042 Levée de la séance**

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon  
Maire**

**Charles-Élie Barrette  
Directeur général**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon  
Maire**